

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT O-0032/04
posée conformément à l'article 42 du règlement
par Hans-Gert Poettering et James Elles, au nom du groupe PPE-DE
à la Commission

Objet: EUROSTAT

1. Eu égard à l'insuffisance des réponses apportées jusqu'à présent à la question orale (O-0067/03¹) posée en octobre dernier et au rapport de suivi sur la décharge 2001, quelles mesures concrètes la Commission entend-elle prendre pour que la responsabilité politique des commissaires devienne un concept significatif et, en particulier, quelles modifications compte-t-elle apporter, dans ce sens, au code de conduite des commissaires?
2. Quand la Commission entend-elle procéder à une évaluation pleine et entière des circonstances du scandale Eurostat, en tenant compte de tous les rapports de l'OLAF et, en particulier, de la réaction tardive des commissaires aux signes d'avertissement et de la mauvaise transmission des informations au sein de la Commission?
3. Quelles autres réformes la Commission juge-t-elle nécessaires pour donner au public l'assurance que de tels scandales ne pourront se reproduire? Entend-elle, par exemple, renforcer la surveillance des contractants et des adjudicateurs les contrôlant et veiller à éviter tout conflit d'intérêt entre contractants et fonctionnaires?
4. Entend-elle recommander au nouveau président de la Commission de veiller à ce que les fonctions de comptabilité et de lutte contre la fraude ne soient pas assurées par un membre de la Commission afin d'éviter tout conflit d'intérêt?

Dépôt: 15.04.2004

Transmission: 19.04.2004

Echéance: 26.04.2004

¹ Débats du PE du 18.11.2003.